

*Minister  
Ruhengeri*

B.0.53 Art 66 / 02

Frais de portage de personnel européen et indigène sous-statut

lettre 54/285/B.13 du 2 mars 1953.

7.500.-

Vetpro.



SERVICE VÉTÉRINAIRE

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

**FIN. 4**  
N° de 24-4 1953  
N° 41412 /B.14.  
N° 1159

le 13 avril 1953.-  
den

N° .....  
Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Budget Ordinaire 1952  
Article 56/02 et 67

Ensemble copie pour information à  
Messieurs le Chef du Service des Finances  
à USUMBURA  
l'Inspecteur du Budget à USUMBURA  
l'Auxiliaire Vétérinaire Principal  
à SHANGUGU  
le Comptable Territorial à SHANGUGU  
le Comptable Territorial à RUDANGURI

Usumburu, le 13 avril 1953.  
LE CHEF DU SERVICE VÉTÉRINAIRE  
DU RUANDA-URUNDI,  
Dr. Ch. MERCKX.

*Ch. Merckx*  
Vétérinaire Provincial.

A Monsieur l'Auxiliaire Ajoint Principal  
à RUDANGURI.

Monsieur l'Auxiliaire Vétérinaire,

Je suis en possession d'une copie de la  
lettre n° 280/vet.19 que le Dr. Weber, chef du secteur, vous  
a adressée ainsi qu'à Monsieur l'Auxiliaire Vétérinaire  
Principal de Shangugu le 21 mars dernier.

Contrairement à ce qui est indiqué dans  
cette susdite lettre je ne puis accorder de subdélégations  
de crédits supplémentaires à charge du budget de 1952.

Les bons de dépenses dont question  
devront donc être liquidés "en dépassement de crédits"  
et devront figurer sur votre mod. 1 ter du 2<sup>me</sup> trimestre  
1953.

LE CHEF DU SERVICE VÉTÉRINAIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
Dr. Ch. MERCKX.

*Ch. Merckx*  
Vétérinaire Provincial.

**SERVICE VETERINAIRE**  
Territoire du  
**RUANDA - URUNDI**  
Gebied

N° .....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Art. 66/02 du B.O. 1953  
Subdélégation de crédits

*773 / Fin / W*  
*13-3-53*

Usumbura, le 2 Mars 1953.  
den

N° 54/285/B.13.

Transmis copie pour information à  
Mr. le Chef du Service des Finances à USUMBURA  
Mr. l'Inspecteur du Budget à USUMBURA  
Mr. l'Administrateur du Territoire de à KISENYI  
Mr. " " " " de à RUKENGERI  
Mr. " " " " de à SHANGUGU  
Mr. le Résident du Ruanda à KIGALI

Usumbura, le 2 Mars 1953  
LE CHEF DU SERVICE VETERINAIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
Dr. Ch. MERCKY.

*Ch. Mercky*  
Vétérinaire Provincial.

A Monsieur le Médecin Vétérinaire  
Chef du Secteur Vétérinaire  
de Kisenyi-Ruhengeri-Shangugu à KISENYI

Monsieur le Médecin Vétérinaire,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer par la présente à l'article 66/02 du B.O. 1953 un crédit de 7.500 (SEPT MILLE CINQ CENTS) pour paiement des frais de portage du personnel européen et du personnel indigène sous-statut du Service Vétérinaire affecté au Secteur de Kisenyi-Ruhengeri-Shangugu.

Cette somme ne comprend pas les frais de portage du personnel sous-contrat qui sont à engager à l'Article 67 du B.O. 1953.

Vu B.C.  
Usumbura, le 3.3.53  
p.c. l'Inspecteur du Budget  
sé: VERSCHEUREN

LE GESTIONNAIRE DE CREDITS  
LE CHEF DU SERVICE VETERINAIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
Dr. Ch. MERCKY.

*Ch. Mercky*  
Vétérinaire Provincial.